

COMMISSION
MOBILITES

LA MISE EN CONCURRENCE DES BUS EN ÎLE-DE-FRANCE : POINT D'ETAPE



Note préparatoire de la séance du mardi 23 novembre
2021

I INTERVENANTS



Stéphane Beudet, Maire d'Evry-
Courcouronnes (91), Vice-Président du Conseil
régional d'Ile-de-France en charge des
Transports, Président de l'association des
Maires d'Ile-de-France.



Laurent Probst, Directeur général d'Île-de-France Mobilités.

🕒 Le mardi 23 novembre 2021 de 13h30 à 15h

📍 En visioconférence

Élus référents :

- 👤 • **Monique Bourdier**, maire de Bouleurs (77)
- **Jean-Baptiste Hamonic**, maire de Villepreux (78)
- **Grégoire de Lasteyrie**, maire de Palaiseau (91)

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant :

<https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=m20cff2f0340962563d53080df04f052d>

Si besoin, indiquez le :

- Numéro de la réunion : 2744 466 5110

- Mot de passe : JpcdJqqS824

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline : 0970 711 105

ou support@frv-sense.com

I OBJECTIFS

- ✓ Connaître l'avancement de la mise en concurrence des transports en Île-de-France, notamment concernant les bus de grande couronne

I CONTEXTE / ACTUALITÉ

En Ile-de-France, depuis **2009**, toutes les lignes de transports, **nouvellement créées** doivent être **soumises à la concurrence**. La **nouvelle ligne de tramway T9** est ainsi la **première** du réseau francilien qui a été soumise à concurrence, à la suite d'un appel d'offre lancé par Île-de-France Mobilités en 2018.

Ce processus d'ouverture à la concurrence s'inscrit dans le cadre de la **loi du 8 décembre 2009** relative à l'Organisation et à la Régulation des Transports Ferroviaires (ORTF), elle-même résultant d'une **réglementation européenne de 2007**¹. Le processus se déroule de façon progressive : la mise en concurrence a débuté en **2021 pour les lignes de bus de grande couronne** et l'échéance est fixée à 2025 pour le réseau de bus parisien. Les dates sont plus reculées encore pour les autres modes de transport : 2030 pour le tramway et 2040 pour le métro et les RER.

Selon **Laurent Probst**, directeur général de l'autorité publique organisatrice des transports Ile-de-France Mobilités (IDFM), « *La concurrence n'est pas une fin en soi : c'est un levier pour améliorer le service aux usagers et exiger des opérateurs qu'ils offrent le meilleur service possible, tout en assurant un **meilleur équilibre financier*** ». La mise en concurrence doit permettre de « *définir des **objectifs précis** adaptés à chaque réseau et de pouvoir **évaluer les opérateurs**, dans le but d'offrir un **meilleur service**, que ce soit en termes d'offre de transports, de régularité, de propreté, ou encore d'information voyageurs* ».

De son côté, la présidente de région **Valérie Pécresse**, également présidente d'IDFM, promet « *beaucoup plus de qualité pour les voyageurs* », « *l'ouverture à la concurrence permettra d'avoir des rendez-vous réguliers, ce qui permettra de **contrôler la qualité**. Quand on a un opérateur qui exploite une ligne depuis tout le temps et jusqu'à l'éternité, on ne peut pas le sanctionner s'il n'est pas au niveau* »².

Pour réaliser cette mise en concurrence, IDFM a donc **réorganisé le réseau Optile**³ en **39 nouveaux réseaux** : ce découpage a été décidé pour permettre une mise en cohérence des contrats avec la nouvelle carte intercommunale et les bassins de vie. Les intercommunalités les plus vastes, composées de plusieurs bassins de vie, font l'objet de plusieurs contrats.

En date du **1er août 2021**, les attributions des réseaux du secteur Optile sont les suivantes :

¹ Règlement CE n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route dit OSP (obligations de service public).

² <https://www.capital.fr/entreprises-marches/la-concurrence-se-concretise-dans-les-transports-d-ile-de-france-1399690>

³ Optile, l'Organisation Professionnelle des Transports d'Ile-de-France, regroupe l'ensemble des entreprises privées de transport de voyageurs exploitant les lignes régulières d'autobus.

- **Transdev** exploite les lignes des zones de Vexin, Plaine Vallée, Val d'Europe Marne et Gondoire, Melun Val de Seine et l'Est de l'agglomération Grand Paris Sud (réseaux n° 1,5,10,18 et 19)
- **Keolis** exploite les lignes des zones du Sud-Ouest du Val de Marne, l'Est de la communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine et Grand Paris Seine et Oise (réseaux n° 22,33 et 34)
- **RATP Dev** exploite les lignes de la zone du Bassin de Mantes-la-Jolie (réseau n° 35)

L'attribution de tous les contrats de bus devrait être **terminée** « **courant 2022** et ils seront mis en œuvre six mois plus tard » selon **Laurent Probst**.

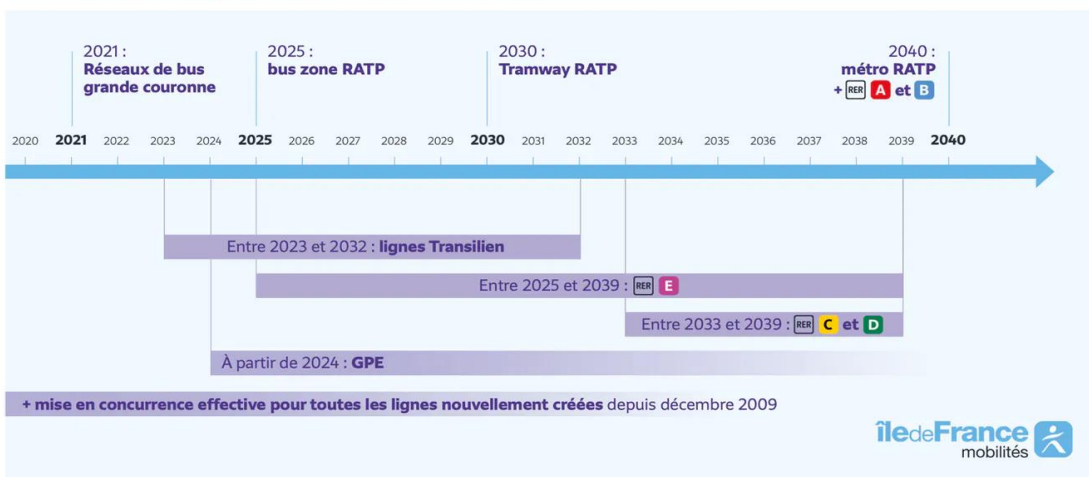
Cette nouvelle réglementation ne fait pourtant pas l'unanimité. Depuis le début de l'année, des **chauffeurs de bus** se mettent régulièrement en **grève**. Dans **les Yvelines**, les syndicats craignent que l'entreprise lauréate de l'appel d'offres, en l'occurrence Keolis, ne respecte pas les conventions d'entreprise et réduise leurs acquis sociaux. Selon **Laurent Probst**, il s'agit d'un malentendu car l'entreprise lauréate « a l'obligation de respecter la règle fixée : de nouveaux statuts seront négociés entre la direction et les syndicats dans quinze mois, en attendant, ce sont les anciens accords qui tiennent ». ⁴

Début septembre, suite à l'attribution du contrat portant sur l'exploitation de leurs lignes de bus à l'entreprise lauréate, Transdev, des chauffeurs de bus de **Seine et Marne** et du **Val d'Oise** se sont également mis en grève. Ils dénoncent une dégradation de leurs conditions de travail depuis l'ouverture à la concurrence du réseau d'autobus Optile, et la réorganisation qui s'en est suivie.

A un peu moins d'un an après le début du processus de mise en concurrence de l'exploitation des lignes de bus franciliennes, il est intéressant pour les élus des territoires de faire un point d'étape.

⁴ <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/transports-dans-les-yvelines-les-syndicats-de-chauffeurs-de-bus-denoncent-une-uberisation-du-systeme-24-06-2021-WWURPVCDLFAIFG5B6S5EIUZHZA.php?ts=1631194963486>

Résumé des grandes étapes à venir



Calendrier prévisionnel du déploiement de la mise en concurrence des transports franciliens. Source : Île-de-France Mobilités

I PROPOSITION DE DÉROULÉ

13h30-13h35 : Introduction de la séance par les élus référents.

13h35-13h50 : Intervention de **Stéphane Beaudet**, Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France en charge des Transports, Président de l'Association des Maires d'Île-de-France.

13h50-14h15 : Intervention de **Laurent Probst**, Directeur général d'Île-de-France Mobilités.

14h15-14h50 : Temps d'échanges et de questions / réponses entre les participants.

14h50-15h : Conclusion de la séance par les élus référents.

I FONCTIONNEMENT DU WEBINAIRE

1. Pour participer à la réunion virtuelle, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=m20cff2f0340962563d53080df04f052d>
2. Si besoin, indiquez le numéro de la réunion : 2744 466 5110 et le mot de passe JpcdJqqS824
3. Veuillez télécharger et « autoriser » Cisco à s'exécuter.
4. Renseigner vos informations : nom/prénom/adresse mail
5. Cliquer sur « rejoindre la réunion »

6. Veuillez penser à couper votre micro et votre caméra lorsque vous ne prenez pas la parole afin d'éviter au maximum les interférences et l'utilisation importante de bande-passante pouvant ralentir la connexion générale.

I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.). Si possible, demandez à vos proches de suspendre leurs utilisations et pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pares-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...).
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.